

MAIRIE d'ANDRESY  
DIRECTION GENERALE  
HR/HB

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 22 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le vingt deux avril à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le seize avril 2010 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur RIBAUT, Maire.

-----

**Etaient présents** : M. RIBAUT – Maire – Mme DELOUZE-WOLFF -  
Mme MUNERET – M. MAZAGOL – Mme PERROTO – M. BELLEMIN - Mme MADEC  
M. BRIAULT – Mme ROCHE – Mme DELOR - M. ANNE - Mme POL - Mme FAYE -  
Mme VOIRIN – M. DOS SANTOS - M. MARTZ – M. BIZOT – M. PINOY -  
M. MELONI - M. THUREAU - Mme CHATEAU – Mme LANGLOIS – M. BESNARD -  
M. QUERTIER - Mme COUDOUX – M. MARQUE

-----

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. FAIST pouvoir à M. RIBAUT  
M. BROUSSARD pouvoir à M. BELLEMIN  
Mme BRETONNIERE de CHECQUE pouvoir à M. BRIAULT  
Mme GENDRON pouvoir à Mme DELOUZE-WOLFF  
Mme LABOUREY pouvoir à Mme MADEC  
Mme MENIN pouvoir à Mme PERROTO  
Mme WASTL pouvoir à Mme CHATEAU

**Monsieur PINOY a été désigné à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.**

-----

Monsieur RIBAUT – Maire remercie les Elus du Conseil Municipal d’être présents ce soir pour ce Conseil Municipal consacré spécifiquement et uniquement à une seule question. Il propose en effet aux Elus du Conseil Municipal de délibérer sur la « *Décision d’organiser une consultation locale sur l’élaboration d’un « projet de ville » comprenant l’aménagement du périmètre des abords de la gare et des coteaux-belvédères en éco-quartier* ».

Monsieur RIBAUT – Maire précise que cette consultation locale organisée le mercredi 30 juin prochain donnait obligation d’organiser un Conseil Municipal avant le Conseil Municipal du 05 mai 2010 dont il précise que le Conseil Municipal du 05 mai 2010 est confirmé et qu’il se tiendra avec un ordre du jour traditionnel.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu’il a rencontré les représentants des deux groupes « Andrésy Citoyenne » et « Andrésy Avec Vous » et bien entendu le groupe majoritaire « Ensemble Pour Andrésy » et il a pu préciser pourquoi on se concentrait ce soir sur la décision d’organiser cette consultation locale sur la question qu’il vient d’énoncer. Ce soir, il y aura bien sûr un débat autour de cette délibération, il n’y aura pas de questions diverses, ni de questions posées par le public. Ces points là feront partie du prochain Conseil Municipal.

Monsieur RIBAUT – Maire expose pourquoi, il a décidé de consulter les Andrésiens, et pourquoi il a décidé de le faire sous forme d’une « consultation locale » :

D’abord sa volonté et celle de l’équipe majoritaire de faire participer les Andrésiens dès que faire se peut et sur des sujets d’évolution importants et en général toujours ciblés. Il le dit parce que c’est une réalité, sur Andrésy, ce qui est pour une ville de notre strate ou de notre dimension, est assez rare ou remarquable. Il y a peu de ville de notre strate ou de notre dimension qui organisent des réunions de quartier deux fois par an, qui font des groupes de travail ou de concertation en dépassant largement le groupe des Elus, des Chefs de Service, en y associant des représentants associatifs ou de la population et des experts, sur le nombre de sujets importants touchant au développement des équipements, de l’urbanisme de la vie sociale, etc. La Municipalité en place communique de façon très régulière, très courante et très présente, aussi bien des informations d’ordre général avec tout ce qui touche à Internet, aux journaux ou plus ciblé comme les lettres du Maire ou des brochures, à cela il dira que l’engagement qui a été pris par la Majorité en 2008, lors de son renouvellement à la tête de la ville a été de réaliser un « Agenda 21 » et cela en fonction des engagements officiels pris vis-à-vis de la population. Cette opération de longue route a été lancée, mais elle conduit tout naturellement bien entendu à montrer aujourd’hui pour un tel sujet, notre volonté de continuer dans la voie de la concertation ouverte depuis 2001.

Mais plus important ce soir, nous sommes à l’aube de décisions qui vont permettre l’élaboration d’un vrai « projet de ville » qui doit nous aider à imaginer la création cohérente et harmonieuse de nouveaux quartiers : les abords de la gare d’Andrésy et les coteaux-belvédères, complétant ainsi et s’intégrant logiquement dans l’urbanisation actuelle d’Andrésy. Nous sommes sur des sujets d’aménagement de la ville bien connus, que ce soit les abords de la gare qui font l’objet de négociations de sa part depuis 9 ans avec RFF, SNCF et l’Etat ou que ce soit la zone des Coteaux où depuis tant d’années de nombreux propriétaires n’ont pas pu vendre leur terrain et où les aménagements des abords ont été stoppés. Nous sommes sur des sujets d’aménagement de la ville au moins pour les 20 ans qui viennent.

C'est pourquoi, il est si important d'en définir le cadre global dès maintenant, de traiter tous ces sujets en pleine harmonie et de définir ainsi un vrai « projet de ville » qui non seulement est respectueux de l'environnement, de la protection des sites, des patrimoines de la ville et des vues, mais qui s'intègre parfaitement avec le tissu existant de notre ville, ce qui demandera un certain nombre d'équipements, et permet d'en prévoir dès à présent, car ils seront nécessaires aux Andrésiens.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'après le fait de marquer sa volonté de consulter les Andrésiens sur l'élaboration d'un « projet de ville », il laisse la parole à Madame Virginie MUNERET – Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement Durable afin qu'elle apporte toutes les précisions et toutes les justifications de la proposition de ce soir, de faire de chaque Andrésiens un acteur de la décision d'élaborer ensemble ce « projet de ville ».

Madame MUNERET indique que Monsieur le Maire a rappelé le contexte dans lequel cette délibération va être prise et c'est vrai qu'elle est particulièrement ravie de partager cela avec les Elus du Conseil Municipal, car pour un Maire-Adjoint à l'Urbanisme, avoir ce type de projet à mener c'est particulièrement valorisant et elle pense que c'est également valorisant pour chaque Andrézien que le Conseil Municipal représente. Lorsqu'en 2001, Monsieur le Maire lui a demandé de prendre l'Urbanisme, elle avait expliqué dès le départ qu'à son sens l'urbanisme ne pouvait se concevoir que si on le voyait dans sa globalité et dans un ensemble. Aussi, depuis 2001, c'est ce que nous faisons. Lors du premier mandat, nous avons mis en place un certain nombre d'outils juridiques qui nous permettent aujourd'hui d'en être là. Ces outils ont été mis en place tranquillement et correctement tous ensemble par la concertation. Nous avons d'abord élaboré un nouveau PLU qui a été adopté en 2006 qui protège énormément les secteurs dont nous allons parler, puisqu'en fait en mettant des zones AU (A Urbaniser), cela veut dire que la ville protégeait déjà ces terrains, car une zone AU par définition indique à toute personne qui voudrait aménager des terrains, qu'elle ne pourra le faire qu'avec le consentement de la ville, car c'est une zone A Urbaniser et cela ne peut se faire que dans un projet global. Cela était annoncé dès l'élaboration du PLU. Ensuite, nous avons continué avec la mise en place de la ZPPAUP qui a permis de protéger de nouveau l'ensemble des sites d'Andrézy qui nécessitaient d'être protégés et notamment de nouveau les Coteaux, de nouveaux les Belvédères et une partie des abords de la gare et évidemment le centre ancien qui fait partie de votre cadre de vie et de notre cœur de vie et le cœur du village représente cela. Aujourd'hui, on a posé ces bases. Nous avons souhaité avec ces bases intégrer également l'OIN (Opération d'Intérêt National Seine Aval) parce qu'à travers cette opération on pouvait avoir un développement harmonieux de la ville et surtout cohérent. Elle précise que Monsieur le Maire a rappelé cet impératif que nous avons de développer Andrézy dans ce cadre harmonieux et cohérent et grâce à l'OIN nous pouvons le faire. Tous ces outils mis en place permettent aujourd'hui de parler de l'élaboration d'un projet de ville. Ce projet de ville on va l'élaborer tous ensemble et quoi de mieux que de pouvoir dès aujourd'hui consulter la population pour lui demander ce qu'elle pense de pouvoir élaborer ensemble un projet de ville sur à la fois les abords de la gare et à la fois les coteaux-belvédères, mais tout cela en l'intégrant et en complétant la ville existante. C'est vraiment terminer la ville, permettre de relier la Seine à l'Hautil. Quand on est sur cette réflexion, il s'agit vraiment d'une réflexion globale qui est vraiment très importante pour les Andrésiens, et donc elle croit que pour cette consultation, il faut vraiment que tous ensemble nous fassions en sorte que les Andrésiens se déplacent, que les Andrésiens se motivent pour aller à cette consultation le 30 juin prochain.

Madame MUNERET indique que concernant le fond, il s'agit de savoir quel sera ce projet de ville, aujourd'hui il n'est pas encore élaboré, nous allons le faire ensemble. Un premier document d'étude a été rendu au mois de mars. Tous les Elus savaient que ce document allait être élaboré, car le Conseil Municipal s'était prononcé sur la convention qui liait la ville à l'EPAMSA, mais aussi à la CA2RS qui est aussi partenaire, car nous sommes dans un projet de territoire. Il s'agit d'un puzzle qui au fur et à mesure se met en place et nous devons être les acteurs de ce territoire. Sur ce projet nous avons essentiellement deux nouveaux quartiers à développer. Les abords de la gare avec le terrain de l'ancien collège, les terrains RFF, SNCF et les terrains de la Rue des Valences que la ville a préemptés il y a quelques années. Tout ce quartier a besoin d'un aménagement qui prenne en compte, le logement, le commerce et les services de proximité. Il s'agit d'un ensemble qu'il va nous falloir déterminer, et mettre en place pour trouver le juste équilibre. Aujourd'hui, on sait que l'on a besoin de logements. Tout le monde s'accorde à dire (l'Etat, la Région, le Département, les communes) que l'on manque de logements pour les Franciliens. Il est reconnu qu'en Ile de France, il faudrait entre 60 000 et 70 000 logements par an pour répondre à la demande des Franciliens. Pour le département des Yvelines, il faudrait 7400 logements par an, sur la Seine aval 2500 logements par an. Il y a donc un vrai besoin. Ceci étant, il faut le faire avec le regard d'Andrézy et pour éviter d'avoir toute chose imposée par l'extérieur, il faut que nous ayons un vrai projet et que nous construisions ensemble ce projet. Donc sur les abords de la gare, essentiellement logements, services et commerces. Sur les coteaux-belvédères, nous avons un autre regard, car il y a la partie paysage qui s'ajoute à l'aménagement nécessaire et cette partie paysage est particulièrement prenante sur ce secteur. Prenante d'autant plus, car d'après les études menées avec le CAUE ou avec le cabinet d'architectes URBICUS qui a réalisé le document dont elle parlait tout à l'heure, nous avons pu noter à peu près 7 belvédères, c'est-à-dire 8 points de vue remarquables sur ce site qu'il va falloir mettre en valeur et protéger. Le mettre en valeur avec une coulée verte et un corridor écologique par ailleurs pour pouvoir justement avoir toutes ces vues préservées sur la région parisienne, notamment d'Andrézy vers la région parisienne, mais aussi de l'extérieur d'Andrézy vers l'Hautil. Tout cela doit être protégé, c'était d'ailleurs pris en compte dans le document qui était à la disposition des Elus et qui sera à partir de demain vendredi à disposition des Andréziens sur le site de la ville, mais également à disposition en Mairie principale et en Mairie Annexe. On y voit clairement ces belvédères qui avaient été présentés au Conseil Municipal du 02 décembre 2009. Ces vues partent de la rive gauche et vont jusqu'aux coteaux. Il s'agit du cœur de notre réflexion. Ensuite, on verra comment on pourra dans certaines poches tout en gardant les espaces verts, et les espaces boisés existants, comment on va pouvoir construire autour de cela et aménager des logements à la fois pour l'accession à la propriété classique, de l'accession sociale à la propriété, des logements locatifs ou des logements locatifs aidés. Tout ce parcours résidentiel doit pouvoir être offert aux Andréziens. On doit pouvoir avoir le choix selon son âge ou son niveau de vie. On doit avoir le choix de faire un parcours résidentiel et ce parcours résidentiel on ne pourra le faire que si l'on a une offre qui permet de le faire. Tout cela peut être fait de façon harmonieuse si c'est nous qui le proposons, si ce sont les Andréziens qui vont faire des remarques lorsque l'on aura les cahiers et les registres à disposition pour le faire. Elle précise que si les Andréziens ont des questions avant la consultation du 30 juin, bien évidemment elle se rendra disponible pour y répondre pour aller les voir et pour en parler. Aujourd'hui, il faut savoir que le seul document élaboré est le document qui sera à disposition et qui donne déjà une vision globale de ce que l'on pourra faire pour permettre de relier la Seine aux Coteaux et donc il faut vraiment à partir de cela construire le futur projet de la ville d'Andrézy.

Monsieur RIBAUT – Maire demande si les Elus ont des questions à poser suite à cet exposé de Madame MUNERET sur le fond.

**Déclaration d'Andrézy Citoyenne : Conseil municipal du 22 Avril 2010**

« Nous voici réunis au plein milieu des vacances scolaires pour un conseil municipal extraordinaire à plus d'un titre :

- extraordinaire car il n'était pas inscrit au calendrier prévisionnel ;
- extraordinaire par son seul et unique objet, l'organisation d'une consultation des Andréziens sur le principe d'aménagement des zones de la Gare et des Coteaux-belvédères.

Nous nous souvenons que ce même conseil municipal a délibéré en décembre sur les modalités de concertation de ces projets et aucune consultation directe des Andréziens n'était prévue, ni même envisagée comme une option. On peut s'interroger sur les raisons de ce changement radical ?

Vous savez également que l'exigence d'implication accrue des citoyens dans la vie politique locale était au cœur du programme d'Andrézy Citoyenne pour les élections municipales de 2008. Nous ne pouvons donc qu'apprécier votre volonté de consulter les Andréziens sur des sujets importants. Nous avons déjà eu l'occasion de vous adresser nos félicitations pour cette proposition qui vous engage sur la voie de la concertation. Nous profitons de cette séance pour leur donner un caractère public.

Nous avons toutefois quelques regrets sur le fait que ce ne sera, si le projet est voté, que la première consultation depuis 9 ans que vous êtes Maire. Il y a quelques années auparavant, sur des sujets tout aussi importants, tels que l'entrée d'Andrézy dans une intercommunalité, vous considériez que de telles consultations étaient inutiles et que les élus majoritaires prenaient leurs responsabilités. Que de chemin de parcouru...

Avant de voir le fond de la question, et même si une fois n'est pas coutume, nous tenions aussi, Monsieur le Maire, à vous remercier d'avoir accepté nos propositions sur les modalités pratiques de campagne de cette consultation. Je ne sais pas si vous en avez informé votre majorité, mais il y a quelques vides dans le code général des collectivités territoriales quant aux modalités d'organisation, notamment sur la communication et la prise en charge préélectorale et nous vous avons proposé de les combler en reprenant ce qui est prévu pour les élections municipales. Vous avez accepté et même si cet accord n'est pas acté dans le projet de délibération d'aujourd'hui, nous savons que vous respecterez votre engagement tant vous souhaitez que cette consultation soit exemplaire.

Après cette entrée en matière aussi extraordinaire pour les élus d'Andrézy citoyenne que pour vous, (ce n'est pas tous les jours que l'on vous félicite et remercie) nous allons aborder le fond de la question et là, malheureusement, nous serons moins élogieux, beaucoup plus nuancés.

Vous proposez aux Andrésiens la question suivante : « *êtes-vous favorable à l'élaboration d'un « projet de ville » comprenant l'aménagement du périmètre des abords de la gare et des coteaux-belvédères en éco-quartier ?* »

Il est utile de s'arrêter un peu sur les mots choisis, qui nous le pensons, méritent un peu plus d'explications :

- Il est précisé dans la délibération que la notion de « projet de ville » renvoie à une réflexion sur l'intégration des futurs aménagements dans la ville. Pourquoi, à cette occasion, ne pas ré-envisager toute la ville d'Andrézy à l'aune des enjeux de la ville durable ? N'est-ce pas là l'ambition d'un « projet de ville » et, par la même occasion, d'un Agenda 21 ?
- Que signifie réellement « éco quartier » ? S'agit-il de construire un nouveau quartier urbain qui respecte les différentes normes énoncées dans ce texte (HQE, THPE, BBC), auquel on greffe une ligne de bus mais qui autorise encore la voiture particulière ou qui sera, pour les coteaux-belvédères, encore excentré par rapport au train ou au RER ? Ou s'agit-il, dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, d'un quartier durable, englobant des considérations liées aux transports notamment à l'utilisation de modes de transports « doux » (marche, vélo, transports collectifs...), à la densité et aux formes urbaines, à l'éco-construction, mais également (et nous y tenons beaucoup) à une mixité sociale et fonctionnelle et à la participation de la société civile.
- Il nous semble important de faire référence au projet de loi de modernisation de l'agriculture, qui souhaite promouvoir l'agriculture en milieu périurbain. Il est ainsi rappelé dans l'exposé des motifs de ce projet que « *l'enjeu de sa préservation [l'espace agricole] est crucial, d'autant plus que le rythme annuel de consommation des terres agricoles s'accélère. Il a plus que doublé depuis les années soixante, passant de 35 000 hectares de terres agricoles consommés chaque année, à 75 000. Il devient urgent de mettre en œuvre une véritable politique de préservation du foncier agricole en France, en se fixant comme objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020* ». Les événements volcaniques récents ont montré tout l'intérêt d'une agriculture de proximité dynamique et fortement développée. C'est enfin un sujet auquel tient beaucoup M. Larcher, présent à Andrézy en début d'année et qui affirmait dans un entretien avec le journal Ouest France en février 2010 que « *Le périurbain peut être un lieu de proximité agricole très important* ». Il faut donc préserver et développer l'agriculture sur les coteaux.
- Enfin le choix de l'article dans cette question a toute son importance : « *Etes-vous favorable à*

*l'élaboration d'UN « projet de Ville » ... »*

N'a pas du tout le même sens que :

*« Etes-vous favorable à l'élaboration DU « projet de Ville » que la municipalité veut réaliser ».*

Les différences entre ces deux formulations sont immenses. La question qui sera posée le 30 juin est très générique et pose une question très simple : **Quel est le projet ?**

On peut discuter de l'aménagement des abords de la Gare et, avec beaucoup de réserve, des coteaux. Mais de quel aménagement parle-t-on ? Vous avez accès aux études donc vous en avez sans doute une idée précise. Les Andrésiens beaucoup moins. Vous construisez votre projet avec votre majorité en distillant les informations au compte-goutte.

Vous dites que des études sont en cours : sur la circulation (au moins vous éviterez l'erreur de la Rue des Courcieux), la biodiversité, les ressources des sites en énergies renouvelables, la programmation de logements et les commerces et équipements. Très bien, mais que disent ces études ? Combien de logements sont prévus sur ces 38 hectares de terrains ? Quelle densité ? Quelle proportion de logements sociaux (en baisse de manière générale sur Andrésey) ? Quels équipements et aménagements publics (écoles, crèches, franchissements de la voie ferrée, regroupement des services municipaux près de la Gare...) ? Quels transports en commun ? Quelle place pour l'agriculture sur les Coteaux ? Quel calendrier pour ces deux projets ?...

Toutes ces questions sont légitimes et des réponses devront être données aux Andrésiens pour que la consultation du 30 juin ait un réel intérêt. Car telle qu'elle est rédigée, et c'est bien évidemment volontaire de votre part, une large majorité de OUI se dégagera le 30 juin prochain. Il ne peut en être autrement sauf à souhaiter l'immobilisme et le statu quo, lesquels apparaissent impossibles compte tenu des besoins en logement en Ile-de-France. Constant partagé quelque soit la couleur politique et l'institution.

Au final, cette consultation nous apparaît prématurée et étrangement déconnectée (en apparence) du processus d'agenda 21 sur Andrésey. La question pouvait, dans un premier temps, être abordée dans les groupes de travail concernés (il est vrai qu'il aurait alors fallu en faire plus). À ce titre, il est révélateur qu'il n'en soit pas fait mention dans le projet de délibération, ce qui est fort dommage, vous en conviendrez, j'espère.

Si résultat positif il y avait, il ne constituera en aucun cas une validation du projet final d'aménagement, mais simplement d'une orientation d'aménagement. Il ne pourra y avoir d'adhésion à votre projet que lorsque celui-ci sera arrêté et rendu public, c'est-à-dire lors de la demande de la création d'une ZAC. C'est pourquoi nous ferons tout pour que le projet final (si projet final il y a) obtienne le même visa démocratique que celui que vous proposez aujourd'hui ».

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu’il accepte bien volontiers les premières félicitations, mais il a presque l’impression qu’il devrait être félicité une deuxième fois, parce que honnêtement dans tout ce qu’Andrézy Citoyenne a dit, il partage ce qui a été dit, tout comme Madame MUNERET et l’ensemble de ses Collègues du Conseil Municipal. Effectivement, Andrézy Citoyenne a parlé d’intégration dans la ville, d’un projet 100 % ville, et là on a de l’ambition, mais là revoir tout Andrézy, on a bien dit que c’était un projet d’aménagement harmonieux, cohérent et global qui intègre toute la connexion ou toutes les liaisons avec la ville telle qu’elle existe aujourd’hui, avec sa ville ancienne et tous ces quartiers existants. Clairement ce projet est un projet ouvert avec toutes les connexions sur la ville et notamment sur les commerces. Quant aux transports, clairement si on parle d’éco quartier demain, c’est que l’on va dans le sens du vrai éco quartier tel qu’on le conçoit aujourd’hui, mais c’est évident avec tout ce que cela comporte, le mode de vie, le mode de construction, les modes de transport, etc. Concernant l’agriculture, bien évidemment dans les visions d’aménagement, très verticales Seine – Hautil qui préservent beaucoup l’environnement, et qui figure dans le document de fin mars qui sera mis à disposition de tout le monde, et qui a été validé par les trois partenaires en groupement de commandes, c’est-à-dire l’établissement public du Mantois et il rappelle que c’est la Direction de projets de l’OIN, la Communauté d’Agglomération des Deux Rives de Seine dans le cadre de son projet de territoire et la ville bien entendu, on a dans la préservation des Coteaux des volontés qui sont d’avoir des zones vertes très importantes donc très préservées et donc de l’agriculture urbaine évidemment ainsi que des jardins familiaux. Il rappelle que la ville n’aurait pas les moyens de payer des coûts de fonctionnement pour simplement avoir un beau parc urbain type Parc Monceau à Paris. Le Cabinet qui travaille avec la ville et qui la conseille a largement été préconisateur dans ces sens là. L’agriculture de ville devient un sujet extrêmement préoccupant et important. Andrézy Citoyenne a fait référence à Gérard LARCHER et il confirme qu’il est proche du Président LARCHER, de ses idées et de tout ce qu’il préconise. Quant au reste pour tout ce qui est étude, logement, transports, aménagements, commerces, etc... c’est trop tôt. Aujourd’hui on est au stade de : « Etes-vous d’accord pour élaborer un vrai projet de ville de ce type qui effectivement part pour les 20 – 25 ans voire peut être 30 ans. C’est d’autant plus important lorsque l’on est à long terme de prévoir tout de suite un cadre global qu’il faut regarder aussi économiquement. L’offre de logements est absolument indispensable, on n’a pas assez de logements dit aidés à Andrézy, on n’a pas de logements d’accession sociale à la propriété, c’est un manque terrible aujourd’hui. S’installer à Andrézy devient une vraie galère pour tout le monde quel que soit le niveau de ressources. On le sait, il faut créer du logement dans les limites d’Andrézy et dans les protections d’Andrézy. Toutes les protections mises en place dans le PLU ou dans la ZPPAUP seront absolument conservées comme prévu. Il indique qu’Andrézy Citoyenne a fait référence aux études et à la délibération du Conseil Municipal du 02 décembre 2009, il rappelle qu’effectivement le Cabinet URBICUS était venu présenter les premières visions d’aménagement qui ont évolué depuis et qui ont fait l’objet de ce document validé fin mars. Certes en décembre c’était un peu tôt, mais déjà le cabinet avait donné des visions d’aménagement. Il rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté deux délibérations, la première en décembre 2008 pour une convention tripartite entre la ville la CA2RS et l’EPAMSA sur le lancement des études préalables pour avoir ces visions d’aménagement, c’est ce qui a abouti fin mars 2010. Aujourd’hui sur les coteaux-belvédères, il y a une demande de la part de la Direction de projet, de la ville et de la CA2RS qui consiste à dire que si l’on doit aller plus loin dans une élaboration de projet sur les coteaux-belvédères, et compte tenu de la spécificité de ce site, de la protection des vues des sites, de la protection des ruissellements d’eau puisque l’on est sur des collines, de la biodiversité, de la prise en compte

du couloir écologique, bien noté au SDRIF et qui sera bien entendu respecté, il est besoin de faire des études complémentaires beaucoup plus techniques. Donc la décision qui nous a été préconisée et que nous avons tous pris ensemble, c'est une délibération prise le 02 décembre 2009, afin d'aller plus loin sur les coteaux-belvédères sur des études de faisabilité technique. La prise en compte de cette faisabilité technique, plus toutes les études faites sur la gare et les coteaux-belvédères vont permettre d'aller vers des faisabilités financières et économiques qui prendront en compte la nécessité d'équipements. C'est là où l'on insiste sur la globalité de l'approche de ce projet, de l'élaboration globale du projet, c'est que, il faut absolument le faire globalement, cela donnera une ZAC ou pas, mais on n'est pas encore là, on n'est pas dans l'approbation d'une ZAC, le projet viendra avant. C'est justement de savoir non seulement étudier, concevoir, préconiser les équipements qui vont être utiles, les écoles, la petite enfance, les commerces services, les transports, l'aménagement du RD 55, les franchissements du train pour bien lier l'ensemble de cette zone à la ville ancienne, les circulations douces, les assainissements, etc, il est évident qu'il faut avoir une approche très globale, et économiquement aussi très globale, qui sache financer ces équipements à terme.

Madame MUNERET indique que concernant la consultation tout le monde est d'accord, c'est quelque chose qui rentre en effet dans une démarche d'Agenda 21. Toutefois, Andrézy Citoyenne parlait du fait de ne pas avoir cité l'Agenda 21 dans le projet de délibération. Elle précise que tout au long du projet de délibération transpire une démarche d'Agenda 21, donc ce n'est pas la peine de rabattre les oreilles de tout le monde pour parler de l'Agenda 21 à partir du moment où l'on a une démarche de concertation, de développement durable, d'environnement et de mise en place d'un éco-quartier, cela transpire, la preuve Andrézy Citoyenne l'a compris. Ensuite, au sujet du changement radical, non ce n'est pas un changement radical, les premières études, nous les avons eu fin mars 2010. A partir de là, on considère qu'avant d'aller vers des scénarii pour décider de ce que serait ce projet de ville, on va vers la population et ensemble on va l'élaborer. Concernant l'éco-quartier, il faut donner sa définition. Il s'agit d'un terme reconnu par le Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de la Mer pour désigner : « un projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable et à réduire l'empreinte écologique du projet ». On est en plein dedans. Mais surtout ce qui est important en plus de ce que disait Monsieur le Maire et Andrézy Citoyenne, en effet, un projet d'éco-quartier doit prendre en compte à la fois les énergies renouvelables dans les constructions, l'éco-construction en tant que telle avec les matériaux, la biodiversité, le tri sélectif, les déchets, les voies piétonnes, les arrêts de bus, la mixité sociale, culturelle, la mixité aussi au niveau des générations, tout cela est bien défini et l'on a une liste assez importante de ce à quoi peut tendre un éco-quartier puisque toutes les expériences d'éco-quartier aujourd'hui mises en œuvre sont et peuvent être différentes, et peuvent axer certains points plus particulièrement et être moins performants sur d'autres. C'est donc assez mixé aujourd'hui. Toutefois ce qui est intéressant aujourd'hui par rapport à notre démarche, c'est que dans un éco-quartier, les habitants peuvent être impliqués dès la conception du quartier ou au démarrage du projet. On est en plein dedans. C'est-à-dire que l'on est en plein dans une démarche d'éco-quartier et c'est souvent quelque chose qui n'est pas réalisé. Souvent on parle d'éco-quartier car il y a des aménagements dans lesquels on prend en compte ce dont on entend toujours parler, c'est-à-dire le solaire, le basic. Andrézy veut aller plus loin. On est dans la phase ou avant même de faire le quartier, on consulte la population et un vrai éco-quartier c'est cela, les habitants peuvent être impliqués dès la conception du quartier, fidèle au principe de développement durable qui place la concertation au cœur du processus. La conception de tels quartiers attache une importance particulière à la mixité socio-économique, culturelle et générationnelle. Du point de vue économique, les services et les commerces se voudront multifonctionnels. C'est ce que l'on veut tous. Il n'y a

pas besoin d'être de droite ou de gauche pour vouloir cela. Ça paraît évident, mais évident si on le construit ensemble. C'est vrai que cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21. Concernant l'agriculture périurbaine, Monsieur le Maire a répondu, mais c'est vrai que de toute façon et l'on en a déjà parlé, dans le groupe de travail et de concertation qui justement est spécialisé dans ce dossier. Andrésy Citoyenne parlait des ateliers thématiques qui n'avaient pas abordé le sujet. Or, elle confirme que le sujet a été abordé dans certains ateliers, comme l'atelier biodiversité. L'idée de ces ateliers thématiques était complètement différente, c'était d'être sur des grands sujets de société. Par contre, le GTC auxquels certains d'entre vous participent, a travaillé avec le Cabinet URBICUS sur ce sujet. Des questions ont été posées. Il y a eu des retours, des prises en compte et notamment elle se rappelle que lors d'un GTC avait été abordé l'idée de l'agriculture périurbaine et lorsque nous étions allés sur site, nous avons réfléchi à la façon de protéger cette agriculture et des jardins familiaux. Ce sont des réflexions qui vont pouvoir permettre d'élaborer le projet. Aujourd'hui, rien n'est défini, mais cela paraît évident que de toute façon, tous les hectares « vert » ne pourront pas rester du domaine public. Obligatoirement, il y aura des jardins privés, des jardins familiaux et peut être d'autres sortes d'activité qu'elle-même ne connaît pas encore mais qui viendront dans les idées que nous partagerons. L'étude complémentaire dont nous n'aurons pas le résultat pour le 30 juin, puisque l'idée c'est justement d'aller plus loin une fois que la population nous aura donné son feu vert. Sur le logement, comme elle le disait au préalable, on s'entend tous à dire qu'il y a besoin de logements, mais c'est toujours plus compliqué de savoir où installer ce logement. On est tous d'accord qu'il faut 60 000 logements en Ile de France. Nous avons élaboré un Plan Local de l'Habitat. On a donc mis en place tout ce qu'il nous fallait. Tout à l'heure, elle parlait du PLU de la ZPPAUP, mais on a aussi élaboré un PLH avec la CA2RS et dans ce PLH tout est dit au niveau du logement. On s'est engagé. La fiche Andrésienne s'engage sur les vingt prochaines années, à faire une quarantaine de logements par an, dont 35 % de logements aidés. Tout est déjà dit. On ne cache rien. Ces documents sont disponibles depuis leur élaboration. Ils ont été présentés au Conseil Communautaire. Ils ont été présentés en Conseil Municipal. Ils sont à disposition. Le Contrat de Mixité Sociale reprend ces éléments là. Tout cela va dans un ensemble de processus transparent. Il n'y a aucun souci. On est clair, cohérent, on avance ensemble et on va finir par avoir un projet de ville sur Andrésy incluant ces deux nouveaux quartiers, elle l'espère grâce à la consultation.

Monsieur BESNARD persiste à dire qu'au niveau de l'Agenda 21, il fallait le marquer. Tous ses professeurs ont sans cesse répété que la pédagogie c'était la répétition et quand on voit la fréquentation du Forum 21 et des ateliers, il faut insister là-dessus pour montrer concrètement ce que c'est.

Madame MUNERET pense que l'Agenda 21 est un mot qui en tant que tel ne parle pas spécialement aux habitants. Le principal est de faire des choses et de les dire aux Andrésiens. C'est-à-dire parler réellement de paysage, de quartiers, de commerces etc... et tout cela fait partie de l'Agenda 21. Elle rappelle que Monsieur BESNARD parlait de ses professeurs, mais en effet parce que ce sont des professeurs qui parlent à des initiés. Elle veut dire que l'Agenda 21 est une démarche sur laquelle on a communiqué. On voit bien justement que ce n'est pas le mot d'Agenda 21 qui intéresse les gens, mais c'est ce qui est à l'intérieur de ce mot. C'est cela qui est intéressant et si l'on s'arrête à des mots, on n'arrivera pas à avancer. On est complètement sur la même logique de vouloir faire « avancer » Andrésy. Vous comme nous avons envie de garder ce cadre de vie pour Andrésy, mais à côté de cela de permettre à nos aînés ou à nos enfants de trouver à se loger dans les meilleures conditions.

Nos aînés sont aujourd'hui, pour certains dans des pavillons inadaptés, or ils aimeraient trouver des appartements qui leur permettent de rester sur Andrésy. Malheureusement, nous manquons de locatif même privé, on a du mal à trouver du locatif privé avec ascenseur sur Andrésy, il s'agit donc du parcours résidentiel qui permette à chacun de trouver son bonheur tout simplement.

Monsieur BESNARD demande si le projet final qui sortira de cette consultation et du travail sera soumis à la même procédure que pour le démarrage.

Madame MUNERET répond qu'il y aura une phase de concertation dès que le projet sera élaboré. Or, on ne pourra élaborer ce projet ensemble qu'une fois la consultation locale du 30 juin passée. Dès que le projet sera établi, il y aura une réunion publique, une exposition et on demandera à nouveau à la population si le projet qui a été élaboré suite à cette première consultation leur convient également. Il y aura possibilité de noter sur un registre etc... et on sera donc dans la phase suivante. Celle-ci précisera l'endroit où les logements se feront, l'endroit où les équipements se feront, comme une école par exemple ou un équipement de petite enfance, une crèche, s'il y aura des commerces et à quel endroit, on saura le nombre d'hectares réservés aux espaces verts, à l'agriculture, tout cela sera précisé, car à l'intérieur de chaque zone il y aura un zonage à redéfinir. Ces zones là sont en zones à urbaniser et si l'on regarde le PLU aujourd'hui, il n'y a pas de zonage, c'est-à-dire qu'à l'intérieur de ces zones, on ne sait pas si l'on a le droit de faire des petits logements ou pas. Quand on aura défini le projet, on dira à cet endroit « pour ne pas masquer les vues, on ne devra avoir que du petit collectif maximum R + 2 ou à cet endroit là on ne pourra pas avoir d'agriculture périurbaine qui aille trop haut car il y aura des logements ». En effet, si sur les points de vue on a de l'agriculture trop haute cela gênera aussi le point de vue, et il faudra avoir une certaine forme d'agriculture. Cela avait été étudié avec le CAUE. Tout cela sera pris en compte et à ce moment là on élaborera zone par zone ce que l'on veut y faire et on se retournera vers la population pour la consulter et lui demander si c'est le projet définitif et si elle est d'accord.

Monsieur RIBAUT – Maire revient sur les modalités de la consultation locale. Il a eu l'occasion d'échanger avec les deux groupes, mais il réprecise quand même que chaque Andrésien sera appelé aux urnes. La consultation locale aura lieu le mercredi 30 juin 2010 pour que chaque Andrésien puisse se prononcer sur la question « Etes-vous favorable à l'élaboration d'un « projet de ville » comprenant l'aménagement du périmètre des abords de la gare et des coteaux-belvédères en éco-quartier ? »

Monsieur RIBAUT – Maire précise que les bureaux de vote seront ouverts le mercredi 30 juin 2010 de 8 h 00 à 22 h 00 afin de permettre aux Andrésiens qui reviendront du travail de voter dans leur bureau de vote habituel. Les 10 bureaux de vote d'Andrésy seront ouverts. Il s'agit des mêmes modalités de vote que pour un autre scrutin. On note que la procuration sera bien sûr possible. Les modalités seront exactement les mêmes pour les procurations à partir du moment où le Commissariat de Police de Conflans Sainte Honorine sera averti par la Préfecture suite à notre délibération et son officialisation. Chaque groupe du Conseil Municipal a la possibilité de faire une campagne officielle et de se déclarer en campagne. Pour cela, il faut que chaque groupe déclare que non seulement il est volontaire pour être en campagne avant le 14 juin 2010 à 17 h 00, mais fasse une demande officielle au Maire pour montrer sa volonté de faire campagne et d'indiquer les Elus de sa liste avec toutes les informations qui vont avec, qui sont volontaires pour le faire. Un arrêté du Maire officialisera les groupes et les Elus qui feront campagne. La campagne officielle se déroulera dès que les groupes et les listes se seront déclarés volontaires, soit dès le lundi 14 juin à

minuit, jusqu'au mardi 29 juin 2010 à minuit. En ce qui concerne l'organisation du scrutin et des coûts qu'il engendre, la ville organise matériellement la consultation comme tout autre scrutin, met en place les panneaux d'affichage. La ville imprimera les bulletins de vote, fera la mise sous plis des professions de foi. Les coûts d'impression de ces documents sont à l'étude. Andrézy Citoyenne a fait des propositions, mais la ville fera d'autres propositions un peu plus raisonnables économiquement pour la ville, mais qui iront dans le sens d'Andrézy Citoyenne.

Madame CHATEAU répond que les coûts étaient pourtant déjà très raisonnables.

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute qu'il y aura également une affiche principale et l'affiche d'appel à une réunion publique ou autre. L'aide financière sera précisée totalement lors du Conseil Municipal du 05 mai 2010, de manière à ce que l'on ait tous les éléments pour faire des propositions.

Madame MUNERET indique que c'est très important que cela soit en semaine, il s'agit vraiment d'une volonté que cela soit un mercredi de 8 h 00 à 22 h 00, car cela permet de mobiliser les Andréziens et ainsi se dire que l'on ne prend pas encore un week-end de juin pour des élections et ainsi bloquer les Andréziens sur un dimanche. C'est important et ainsi tout le monde de ce fait peut aller voter sachant qu'au mois de juin les jours sont longs et donc après dîner on peut encore aller voter.

Madame FAYE demande si les Andréziens auront en amont l'explication à cette phrase et l'explication à ce bulletin de vote qui n'est pas forcément évident pour tout le monde.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il y aura de la communication institutionnelle pour bien différencier d'avec la communication de propagande. Cette communication institutionnelle sera sur le fond et ne sera pas une communication qui appelle à un oui ou un non. Il y aura une annonce par « lettre du Maire » qui annoncera qu'il y aura une consultation locale qui va être lancée. Le document des études sera consultable en version papier à l'hôtel de ville et à la Mairie annexe. Ce document sera également consultable sur le site internet de la ville. Il reste à la disposition de tous ceux qui voudraient des renseignements complémentaires. Ensuite, il y aura la partie propagande et campagne officielle et où chacun se déterminera ou essaiera d'appeler au vote qu'il souhaite.

Monsieur MARQUE demande quelle sera la suite s'il y a un « non » massif ?

Monsieur RIBAUT – Maire répond que cela sera décevant. La réponse officielle et juridique est de dire que c'est une consultation pour avis. Effectivement on prend l'avis des Andréziens. Un vote massif des Andréziens avec une réponse claire, on la suivra. Il ne voit pas le Conseil Municipal décider autre chose. Ce qui bien sûr sera plus difficile, c'est un vote très léger en nombre de votants pour le « oui » ou le « non » et donc une forte abstention et là clairement le Conseil Municipal se déterminera derrière. Il serait déçu si c'était le cas, il aimerait que les Andréziens adhèrent franchement à la démarche et après on verra.

Madame CHATEAU demande si dire « oui » ce n'est pas donner un chèque en blanc à la Municipalité.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que non.

Monsieur MARQUE dit qu'il a entendu précédemment dire qu'Andrésy Citoyenne était contente de la proposition du Maire, alors aller à contresens il le voit mal. Cela veut dire qu'appeler les Andrésiens à dire « oui », il pense que pour tout le monde c'est une bonne solution.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que seule la campagne le dira.

Madame CHATEAU indique que c'est une interprétation personnelle.

Madame MUNERET donne lecture du projet de délibération.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que la Préfecture a fortement conseillé de rajouter un article 7 au projet de délibération concernant le fait : *de fixer la durée de la campagne aux quinze jours précédents le scrutin soit du lundi 14 juin 2010 à minuit au mardi 29 juin 2010 à minuit.*

Madame CHATEAU demande si la délibération sera également mise sur le site de la ville.

Monsieur RIBAUT – Maire répond par l'affirmative.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Andrésy fait partie de l'Opération d'Intérêt National (OIN). Dans ce cadre la Ville a adhéré au protocole de l'OIN Seine – Aval précisant notamment que les aménagements ne pourront se faire sans l'accord des communes concernées.

A la suite de cela, l'EPAMSA a proposé à la Commune de constituer un groupement de commande pour mener une étude urbaine et paysagère sur une partie du territoire communal : les secteurs dits des coteaux-belvédères et de la gare, afin de mener une réflexion quant à la faisabilité d'une ou plusieurs opérations d'aménagement.

Depuis mars 2010, la première étude urbaine et paysagère est terminée. Il s'avère que ce projet engage Andrésy à long terme, à savoir une vingtaine d'années, autour d'un « projet de ville ». C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une consultation locale sur ce dossier.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de déterminer les modalités d'application de cette consultation locale qui constitue, selon la loi, une demande d'avis à la population.

Monsieur le Maire propose de fixer la date de la consultation locale au mercredi 30 juin 2010 et précise que le scrutin sera ouvert de 8h00 à 22h00. L'ensemble des électeurs de la Commune sera convoqué.

Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions législatives, seuls peuvent participer au scrutin les électeurs de nationalité française inscrits dans ces bureaux, dans les conditions prévues par les articles L.30 à L.40 du code électoral, sur les listes électorales de la commune, ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne inscrits, dans les conditions prévues aux articles LO.227-1 à LO.227-5 du même code, sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales.

Monsieur le Maire propose que la question posée aux électeurs soit rédigée de la façon suivante :  
**« Etes-vous favorable à l'élaboration d'un « projet de ville » comprenant l'aménagement du périmètre des abords de la gare et des coteaux-belvédères en éco-quartier ? »**

Le dossier est consultable en Direction Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles LO.1112-6, LO.1112-10, LO.1112-11, LO.1112-15 à L.1112-22 et R.1112-18 ;

Vu le code électoral en ses articles applicables à la consultation locale,

Vu le projet de loi du « Grand Paris » adopté par l'Assemblée Nationale le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et en cours de discussion au Sénat ;

Vu le décret du 26 avril 1994 portant approbation de la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et son projet de révision en cours de validation ;

Vu le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY) en date du 12 juillet 2006 ;

Vu les décrets n°2007-776 et n°2007-784 du 10 mai 2007 précisant le périmètre de l'OIN Seine Aval et les missions de l'EPAMSA ;

Vu le protocole de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval auquel la Ville d'Andrésey a adhéré par délibération en date du 28 juin 2007 ;

Vu le Projet de Territoire Intercommunal approuvé par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine le 1er février 2010 ;

Vu le Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine le 28 septembre 2009 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Andrésey approuvé par le Conseil Municipal le 26 septembre 2006 ;

Vu les délibérations en date du 10 décembre 2008 et du 2 décembre 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer des conventions tripartites avec l'EPAMSA et la CA2RS relatives à la réalisation d'études sur le périmètre de la gare et des coteaux-belvédères ;

Considérant la convergence de l'ensemble de ces documents notamment en matière :

- de construction de logements afin de satisfaire au besoin des Franciliens à travers une offre diversifiée permettant un parcours résidentiel, au développement économique et à l'équilibre social de la Région ;
- d'urbanisme, en préconisant une ville compacte, économe en ressources, particulièrement en espace et en énergie tout en renforçant la polarité des gares ;
- de qualité en terme d'implantation (éco-quartier au sein d'espaces naturels, continuité biologique, parcs...), de réalisation (Haute Qualité Environnementale – HQE – Très Haute Performance Energétique – THPE – Bâtiments Basse Consommation – BBC - ...) et de mixité (services, commerces, emplois, équipements...) ;
- de qualité environnementale et paysagère ainsi qu'en matière d'utilisation d'énergie renouvelable et de préservation des ressources naturelles ;
- de taille critique de population nécessaire en vue de favoriser la pertinence des transports en commun et des infrastructures de circulation douce ;

- de nécessité d'intégrer tous projets de ce type au sein d'un « projet de ville » afin de penser l'intégration globale des développements au sein de la ville existante.

Considérant que l'étude en cours comprend également des volets complémentaires sur la circulation, la biodiversité, les ressources des sites en énergies renouvelables, la programmation de logements (quantité, typologie) et une étude prospective des besoins en commerces et en équipements,

Considérant que ce « projet de ville » engage la Commune sur le long terme et qu'il est souhaitable de consulter la population,

Considérant qu'à l'issue du scrutin, le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à modifier la dernière convention tripartite selon l'orientation retenue par la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION « AC »</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE « AAV »</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un vote à l'UNANIMITE POUR**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : de consulter la population dans le cadre d'une consultation locale régie par les articles LO.1112-6, LO.1112-11, LO.1112-15 à L.1112-22 et R.1112-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et de préciser que cette consultation est une demande d'avis à la population.

Article 2 : d'organiser la consultation le mercredi 30 juin 2010.

Article 3 : de fixer l'horaire d'ouverture des bureaux de vote à 8h00 et la clôture du scrutin à 22h00.

Article 4 : de convoquer l'ensemble des électeurs de la commune ce qui correspond aux 10 bureaux de vote mis en place dans le cadre des élections politiques.

Article 5 : de rédiger la question posée aux électeurs de la façon suivante : « **Etes-vous favorable à l'élaboration d'un « projet de ville » comprenant l'aménagement du périmètre des abords de la gare et des coteaux-belvédères en éco-quartier ?** »

Article 6 : que le dossier d'information prévu aux articles LO.1112-8, R.1112-2 et R.1112-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui doit être mis à la disposition des électeurs au moins quinze jours avant la date du scrutin, sera librement consultable en mairie principale et en mairie annexe aux heures d'ouverture habituelles.

Article 7 : de fixer la durée de la campagne aux quinze jours précédents le scrutin soit du lundi 14 juin 2010 à minuit au mardi 29 juin 2010 à minuit.

Article 8 : d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la consultation et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

-----

La séance est clôturée à 21 h 35.

Pour extrait certifié conforme,  
Andrésey, le 30 avril 2010

Le Maire,

**Hugues RIBAULT**  
Conseiller Général des Yvelines